



départ de colocation avec RAR de préavis retourné

Par manu9278, le 06/12/2012 à 12:00

Bonjour,

Je vous écris car j'ai un petit problème avec mon ex-proprétaire (enfin, pas encore...):

J'étais en colocation depuis environ 1 ans et demi (nous étions 3 sur le bail, mes parents aujourd'hui divorcés garants - mais je n'apparaît pas comme locataire au niveau du trésor public, mes deux colocs, eux, apparaissent).

Le 27 septembre j'ai envoyé un RAR de résiliation de bail (préavis de 3 mois) à mon propriétaire. Le RAR m'a été retourné alors que je lui avais téléphoné pour qu'il aille le chercher. Je l'ai appelé lui disant que je voulais lui remettre en mains propre, il n'est jamais venu et m'a dit qu'il ne voulait pas de préavis (qu'il s'en foutait), mais qu'il n'y aurait pas de problème concernant le loyer si je trouvais quelqu'un pour me remplacer...

Le bail de mon nouveau logement prenait effet le 5 décembre 2012 date de mon emménagement.

Entre temps j'ai posté des annonces et effectué des visites : un salarié était intéressé, il a eu un rdv avec le proprio, il allait prendre ma chambre au 5 décembre.

J'ai également appelé 2 ou 3 fois le propriétaire pour lui demander un rdv (pour état des lieux, remise des clés, quittances, retour de caution etc mais à chaque fois il disait qu'il allait me rappeler pour me dire une date, il ne l'a jamais fait).

La veille de mon déménagement, je reçois un sms me disant que le monsieur qui devait prendre ma chambre annule ! Je connais une fonctionnaire qui cherche un logement en urgence et qui est intéressée mais mon coloc n'en veut pas (car trop vieille)...

Je déménage le 5, laisse une lettre pour le proprio à un de ses employés (mon proprio est le patron du franprix en dessous de la coloc) avec signature de l'employé + remise des clés et chèque de loyer du 1er au 5dec.

Pour anticiper l'absence du proprio, je n'ai pas payé le loyer du mois de novembre, ce qui remboursait automatiquement ma caution d'un mois de loyer. Je pense que sinon je ne l'aurai jamais reçue (je précise que le proprio m'avait dit que ça l'arrangeait que le future coloc me donne la caution à moi, comme ça ça ne changeait rien pour lui).

Donc je suis partie le 5 au lieu du 27, mais il n'y a en fait pas de préavis puisqu'il n'est jamais venu le chercher ?

J'ai donné le plus d'infos possible...ma question est : qu'est ce que je risque ?
Je précise que je suis étudiante.

Merci beaucoup de vos réponses,
Manu.